



COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : graziella.trentin@fsgt.org

COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

COUPE de FRANCE FSGT

AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin
Fédéral
N° 1**

**OCTOBRE
2018**



SAISON 2018 / 2019

Sommaire

Pantin le 29 octobre 2018

Hommage à Auguste Delaune	P. 3
Réunion des Référents Delaune du 24 octobre 2018	P. 4
Réunion du Collectif Finances du 24 octobre 2018	P. 6
Bilan qualitatif de la saison 2017-2018	P. 8
Règlement de la Coupe Delaune saison 2018-2019	P. 11
Organisation des phases préliminaires	P. 12
Les quotas pour les 1/32èmes de finale	P. 17
Commissions disciplinaire et des litiges	P. 18
Tirage au Sort des 1/32èmes de finale	P. 23
Calendrier de la Coupe Auguste Delaune 2018-2019	P. 24
Calendrier des réunions du Collectif Delaune 2018-2019	P. 25
Organigramme du Collectif Delaune	P. 26
Feuille d'engagement en phase Nationale – IDF	P. 27
Feuille d'engagement en phase Nationale – Province	P. 29

HOMMAGE A AUGUSTE DELAUNE

Auguste DELAUNE, né le 26 septembre 1908, à Gravelle-Sainte-Hororine, en Seine-Maritime est issu d'une famille ouvrière. Son père électricien, membre du Parti Communiste français, est élu municipal à Saint-Denis (93) en 1945. À 14 ans, apprenti soudeur, il adhère au Syndicat des Métaux du Havre (CGTU). En 1923, adepte de la course à pied, il pratique son sport dans un club ouvrier du Havre, et prend des responsabilités au tout nouveau comité régional de la **Fédération Sportive du Travail (FST)**.

Cette activité sportive se double en 1924, d'une adhésion aux **Jeunesses communistes**. Les Delaune, père et fils, mis à l'index patronal, quittent le Havre en 1926 et se domicilient à Saint-Denis (93). Dirigeant régional de la **FST** en 1931, il accède en 1932 au secrétariat général de cette organisation. Membre du bureau national de **la Jeunesse Communiste de France**, il prend part aux activités de nombreuses organisations qui, après l'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne, cherchent à unifier le mouvement international contre le nazisme et le fascisme.

Au sein du **Sport ouvrier**, Auguste Delaune est un acteur majeur de la réunification des deux organisations nées de la scission politique entre communistes et socialistes : **le 24 décembre 1934, la Fédération Sportive du travail et l'Union des sociétés sportives et gymnique de travail fusionnent pour donner naissance à la FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL**. Il en est le secrétaire général jusqu'à sa mort. Léo Lagrange le nomme membre **du Conseil supérieur de l'Éducation physique et des Sports**. A la fin de l'année 1937, il est élu membre du Comité Régional de « Paris-Nord » du Parti Communiste français et participe au IXème Congrès de ce parti.

Mobilisé dans l'Armée en 1939, Médaille militaire et Croix de guerre, Auguste Delaune est pourtant arrêté par la police française en traque des communistes, en décembre 1940. Evadé le 21 novembre 1941, il fonde le journal clandestin « **SPORT LIBRE** ». Membre du Parti communiste français, dirigeant régional clandestin en Normandie-Bretagne. Il est arrêté pour acte de résistance, il est interné au camp d'Aincourt. Evadé, il est repris le 27 Juillet 1943, lors d'un rendez-vous de résistants, au Mans, il « tombe » dans un « guet-apens », aux mains de la police française. Blessé, il est livré à la Gestapo. Torturé, il meurt le 12 septembre 1943 à l'âge de 34 ans. Cité à l'ordre de la Nation, il est fait, en mai 1947, Chevalier de la Légion d'Honneur à titre posthume.

De nombreux équipements sportifs en France portent son nom. La FSGT a nommé « Coupe Auguste DELAUNE » sa compétition Nationale de FOOTBALL.

P/Le Collectif DELAUNE

Jean-Jacques LOUSTAU

Réunion des Référents

« DELAUNE »

**Mercredi 24 octobre
2018**

Etaient présents:

Joseph RICART (31)

Jean-Jacques LOUSTAU (75) – Claude FABRE (75)

Philippe MASTROJANNI (75)

Jean-Pierre PLANQUE (92)

Jean-Pierre JOLY (93)

André LUNEAU (94) - Pascal RIGAUX (94)

Jean-Yves NOEL (94)-

Etaient excusés :

Sylvain DARMAGNAC (13) – Georges LESCOP (29)

- Patrick DESBIEY (92)

1. RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES EN COUPE DELAUNE

Le collectif Delaune constate depuis quelques années la diminution constante du nombre d'équipes engagées en coupe Delaune, principalement en province. Cette saison, seules 24 équipes de province se sont engagées, contre 131 équipes en Ile de France. Ces équipes de province ne sont plus issues que de 3 départements : Bouches du Rhône, Finistère et Haute Garonne. Le département du Rhône qui était représenté la saison dernière n'a pas pu inciter une seule équipe à s'engager cette année.

Cette diminution d'équipes engagées a un impact important sur les recettes de l'organisation de la coupe Delaune, ce qui empêche le financement partiel des déplacements d'équipe dans les premiers tours de la coupe.

Pour faire face à cette évolution inquiétante, le collectif Delaune va demander dans les prochains jours à la présidente de la FSGT Emmanuelle Bonnet Oulaldj d'organiser une réunion entre les personnes impliquées : représentants de la Fédération, collectif Delaune, référents Delaune, comités départementaux concernés par le football à 11.

A notre avis, les sujets suivants devraient être abordés au cours de cette réunion, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- La coupe Delaune est-elle toujours importante pour la Fédération ?
- Partage du constat sur la diminution du nombre d'équipes engagées
- Principales raisons de la diminution du nombre d'équipes engagées
- Comment inciter des équipes à s'engager ou en revenir en coupe Delaune ?
- Comment assurer un financement équilibré pour l'organisation de la coupe Delaune ?

2. FINALE DE LA COUPE DELAUNE 2018-2019

Le collectif Delaune a demandé avant l'été à 2 comités (Finistère et Bouches du Rhône) s'ils avaient le souhait et les moyens d'accueillir la finale de la coupe en juin 2019.

Le comité du Finistère a répondu officiellement et positivement à notre demande et précise que, après consultation du service des sports de la ville de Brest, 3 terrains peuvent être envisagés. Il nous a aussi transmis le nom des personnes chargées de ce projet et désignées à la fois par le comité 29 et par la commission de football à 11 pour être les interlocuteurs du collectif Delaune.

Malgré l'absence de réponse officielle du comité des Bouches du Rhône, certains membres de la commission football de ce comité nous ont transmis des informations tendant à penser que le comité serait candidat.

Le collectif Delaune a toujours veillé à respecter une rotation entre les différentes régions de province pratiquant le football à 11 pour l'accueil de la finale de la coupe Delaune. Compte tenu du fait que la finale 2016-2017 a eu lieu l'année dernière à Montpellier, à proximité de Marseille, il semble logique que la finale 2019 n'ait pas lieu dans la même région, mais plutôt dans une autre région.

Le collectif Delaune décide donc de confier au comité du Finistère l'accueil de la finale de la coupe 2018-2019.

Le collectif Delaune sera naturellement prêt à examiner l'éventuelle candidature du comité des Bouches du Rhône pour l'accueil de la finale de la saison 2019-2020.

3. BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2017-2018 ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SAISON 2018-2019

Ces éléments seront finalisés lors de la prochaine réunion du collectif Delaune qui aura lieu le 29 novembre prochain à 9h30.

**Réunion Du Collectif
Finances
« DELAUNE »**

**Mercredi 24 octobre
2018**

Etaient présents :

**André LUNEAU (94) - Claude FABRE (75)
Jean-Jacques LOUSTAU (75) –**

Nous avons reçu de Mr José De FREITAS, gérant de la SNDTP, un chèque de 2 000 €, d'aide financière à la gestion de la Coupe Delaune. Nous les remercions.

Nous enregistrons les engagements en phase préliminaire des comités suivants :

❖ Comité des Bouches Du Rhône (13)	7 engagements à 44.00 €	= 308.00 €
❖ Comité Haute Garonne (31)	10 engagements à 44€	= 440.00 €

Nous envoyons les factures de phase préliminaires aux comités suivants :

- Val D'Oise (95)	4 engagements à 44.00 €	= 176.00 €
- Val De Marne (94)	21 engagements à 44.00 €	= 924.00 €
- Seine Saint Denis (93)	27 engagements à 44.00 €	= 1 188.00 €
- Hauts De Seine (92)	12 engagements à 44.00 €	= 528.00 €
- Essonne (91)	3 engagements à 44.00 €	= 132.00 €
- Yvelines (78)	1 engagement à 44.00 €	= 44.00 €
- Paris (75)	63 engagements à 44.00 €	= 2 772.00 €

€

TABLEAU DES AIDES AUX DÉPLACEMENTS POUR LA PHASE FINALE

€

A PARTIR DES 1/8EMES DE FINALE (ARTICLE 3 DU REGLEMENT DELAUNE)

Le Collectif Finance accordera des aides maximales aux transports sur la base de 20% du billet SNCF A/R. Pour maximum 16 joueurs plus 2 dirigeants à l'examen de la feuille de match.

Ville de Départ	Ville d'arrivée (ou inversement)	Tarif aller simple
BREST	PARIS	90.00 €
MARSEILLE	PARIS	116.00 €
MARSEILLE	TOULOUSE	64.00 €
MARSEILLE	BREST	131.00 €
TOULOUSE	BREST	122.00 €
TOULOUSE	PARIS	108.00 €

IMPORTANT :

Pour les équipes qui se déplaceront dans une autre région en Phase Nationale, merci de bien vouloir nous faire parvenir leur décompte détaillé de frais de transport accompagné de factures originales (Billets de Transport, Avion - Train - Location de Voiture - Carburants - Péages) dans les meilleurs délais.

LES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION NE SONT PAS PRIS EN COMPTE

PAS DE PHOTOCOPIES - UNIQUEMENT LES ORIGINAUX

**APRÈS LE 30 JUIN 2019
AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE**

BILAN DE FIN DE SAISON DE COUPE DELAUNE DU 18 JUILLET 2018

1. Participants

Présents : Patrick DESBIEY, Jean-Jacques LOUSTAU, André LUNEAU, Philippe MASTROJANNI, Jean-Yves NOEL, Jean-Pierre PLANQUE, Pascal RIGAUX

Excusés : Claude FABRE, Jean-Pierre JOLY, Joseph RICART

2. Bilan de la saison écoulée

A. Organisation de la compétition

- Climat pas assez serein lors de la préparation des tirages au sort des matches
- Difficultés pour trouver des délégués en province surtout pour les 1/32èmes de finale
- Pas assez d'arbitres et délégués au comité 29 pour organiser 4 matches de coupe Delaune sur le même week-end
- Peu de délégués proposés par le comité 93 (seulement 2 délégués)
- Trop de délégués ne font pas de rapport après match

B. Arbitrage

- Règlement de la coupe Delaune peu compris et/ou peu appliqué par les arbitres de certains comités (touches au pied, tacle interdit, carton blanc et carton jaune,)
- Trop d'arbitres ne font pas de rapport après match

C. Finances

- Informations insuffisantes transmises par certaines équipes pour procéder au remboursement de leurs frais de déplacement
- Trop d'avances financières faites par les membres du collectif Delaune pour les frais lors des déplacements

D. Secrétariat

- Difficultés pour la secrétaire Graziella de traiter des demandes (parfois contradictoires) de correction des bulletins
- Listes de diffusion par mail des bulletins et autres documents trop longues

3. Propositions d'évolution pour la saison prochaine

A. Organisation de la compétition

- Comme prévu dans l'organisation du collectif, cette commission prend en charge les liaisons avec les clubs à propos de la planification des matches (date, heure et terrain)
- Préparation des tirages au sort par les seules personnes de la commission concernée
- Limiter à 2 par tour de coupe le nombre d'équipes se déplaçant dans le comité 29 à partir d'une autre région
- Rappeler une nouvelle fois aux comités de province qu'il doit y avoir au moins un délégué sur chaque match
- Rappeler au comité 93 qu'il doit proposer plus de délégués pour les matches de coupe Delaune. Un nombre insuffisant de délégués du comité 93 pourrait entraîner une réduction du nombre d'arbitres de ce comité désignés en coupe Delaune.
- Un rappel sera envoyé aux délégués sur l'obligation de rapport après match.

B. Arbitrage

- La commission va envoyer le règlement directement aux arbitres, accompagné d'un message de rappel sur l'application du règlement
- Des arbitres confirmés seront envoyés dans certaines régions afin de mieux faire connaître et appliquer le règlement de la coupe
- Un rappel sera envoyé aux arbitres sur l'obligation de rapport après match. L'absence de rapport pourrait être sanctionnée, par exemple par l'arrêt de désignation en coupe Delaune.

C. Finances

- Faire un rappel aux équipes sur les documents nécessaires pour le remboursement des frais de déplacement dans une autre région (hors frais d'hébergement ou de restauration) : factures originales, relevé d'identité bancaire (RIB), adresse postale du dirigeant pour envoi du remboursement.
- Demander à la comptabilité de la FSGT de faire des avances sur frais pour les membres du collectifs Delaune concernés.

D. Discipline

- Remplacement de Pascal R. par Jean-Yves N. au sein de la commission.

E. Secrétariat

- Graziella enverra les bulletins au format Word pour relecture à Jean-Jacques L. et Jean-Pierre P. Celui-ci le transmettra pour relecture aux autres membres du collectif Delaune qui lui enverront leurs remarques. Il transmettra enfin à Graziella la synthèse des remarques sous forme de fichier Word modifié.
- Graziella mettra en copie cachée les destinataires des bulletins et autres documents par mail.

Signé : JP. PLANQUE

REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE 2018 – 2019

Le collectif Delaune a travaillé ces derniers mois sur des modifications du règlement de la coupe Delaune pour tenir compte de quelques difficultés rencontrées la saison dernière et également de certains souhaits des équipes. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- qualification automatique du vainqueur de la coupe Delaune pour les 1/32èmes de finale la saison suivante
- suppression de l'interdiction de participation aux joueurs munis d'une autorisation, mais limitation à 4 joueurs par équipe et par saison
- suppression de l'obligation pour un joueur de participer aux 1/32èmes ou 1/16èmes de finale pour pouvoir participer aux 2 tours suivants, et suppression de l'obligation de participer aux 1/8èmes ou 1/4 de finale pour pouvoir participer aux 1/2 finales ou à la finale (pour éviter qu'un joueur absent lors d'un tour de la coupe pour des raisons extra-sportives ne soit privé de participation pour les tours suivants)
- **en contrepartie, obligation pour chaque équipe de déposer auprès du collectif Delaune avant les 1/32èmes de finale la liste des joueurs susceptibles de participer à la phase nationale (pour éviter de faire jouer de nouveaux joueurs sur les derniers matches de la coupe)**
- prise en compte des contraintes induites par l'extinction automatique des éclairages de terrain avant la fin des matches se déroulant en soirée
- précision sur le fait qu'un tacle est sanctionné d'un coup franc direct
- absence de rapport sanctionnée d'un match de suspension

ORGANISATION DES PHASES PRÉLIMINAIRES 2018 / 2019

[1] RAPPEL DU REGLEMENT

Les Comités sont autonomes pour l'organisation des phases préliminaires et peuvent les adapter en fonction de circonstances locales particulières : poules de 6, de 5 ou de 4 équipes, organisation d'un tour éliminatoire qualificatif si besoin . . .

Dans tous les cas, les comités organisateurs garantissent 3 rencontres minimum par équipe engagée, avant les 1/32^{ème} de Finale.

Le calendrier fédéral prévoit 5 journées possibles pour la phase préliminaire d'Octobre à Noël 2018, que les « organisateurs » de cette phase peuvent moduler selon leurs propres besoins.

Les Comités Départementaux organisateurs de phases préliminaires sont responsables de la validation des clubs finalement qualifiés en phase nationale. Cette validation prend en compte les résultats sportifs mais pas seulement. Le Comité veillera au bon comportement des équipes (pas de violence), à sa capacité financière et en termes d'organisation pour effectuer des déplacements inter-régions.

[2] INFORMATIONS REÇUES A CE JOUR VENANT DES COMITES DEPARTEMENTAUX SUR L'ORGANISATION DES PHASES PRELIMINAIRES.

(A) Commission Interdépartementale de football en Ile de France

131 équipes engagées.

Pour visualiser les rencontres, vous pouvez aller sur le site : www.footfsgtidf.org

BRASSAGES DE COUPES => COUPE DELAUNE

Equipes engagées en Delaune par comité

Comités	Equipes
75	63
78	1
91	3
92	12
93	27
94	21
95	4
Total	131

Nombre d'équipes gérées par les comités en phase de brassage de la coupe Delaune

Comités	Equipes
75	60
92	21
93	30
94	28
Total	139

Equipes engagées en Delaune par demi-journée

Comités	Equipes
VS	28
SM	27
SA	21
DM	27
LS	28
Total	131

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 75 :

AF PORTUGAIS PARIS	DEPORTIVO LEONARDO
AGATHA STRONGBOLY	ESC 15 A
APP CLICHY	ESPOIR 18
AS BARRACUDA A	ETOILE ROUGE DE LA VILLETTE
AS CAMBODGIENNE A	FC HAJDUK VELJKO B
AS CANONNIERS MENILMONTANT	FC ODB
AS CHARDONNET	FC SOLVEIRA A
AS DE FANCHON CLICHY CITY	FOOTBALL TEAM AGIR +
AS ENTRAIDE	INTER BAGATELLE
AS ING BANK	INTERNATIONALE METEQUE
AS LAUMIERE	JS IMAZIGHEN
AS MALGACHE C	LE BORUSSIA DES POTOS
AS METROPOLITAN ONDAS	LES GARS DU XV
AS MUSEUM	LOS MENORES FC
AS PARIS 13	MELTING PASSES
AS PLUS LOIN A	MONAC OLYMP VINCENNES
AS PLUS LOIN B	OASIS 18
AS PP XV A	OLYMPIQUE BACKBONE
AS SANTUARIO-TULUA	PARAGUAY
AS TITANS	PARIS PANTIN FC A
AS VAL IMMO	PEROU-UNI FC
ASA RIGONDES	RAFALE OC
ASC ACCOLADE	RAFALE SC
ASC BNP PARIBAS	RED DEVILS FC
ASPDI	SPARTAK RETROGRAD
BOCA JUNIOR	UA SOCIETE GENERALE A
CANTOU FC	UA SOCIETE GENERALE B
CE CEIDF	UNIONE CORSA
CICLON LATINO	USMT FLANDRE
CLUB DEFENSE BALARD-A	WINAMAX FC
CS CHILI	ZENITH ATHLETE FOOT
DEPORTIVO CALI	

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 78 :

ASC CONFLANS

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 91 :

ACVH
US VIGNEUX
VIRY EVENTIS

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 92 :

ANTONY FC	ASCO RUEIL A
AP MONTALEGRE	FONTENAY FOOTBALL TEAM
APSAP BEAUJON	LES AUTHENTIKS DE COURBEVOIE
AS GO WEST	LEVALLOIS SC A
AS GREVES COLOMBES	MAZARS
AS QUINZE FC	USMBA 92

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 93:

AC TRABZON	CHEMINOTS DU LANDY
ACAF FRANCE FOOTBALL	DEPORTIVO D AULNAY
AES FIGUIG	FC 93/94
AF BRAGADAS	FC BOLINGO UNITED
AJ LA NOUE A	FC NOISY LE SEC
AJ LA NOUE B	FC RENAISSANCE
AJ LA NOUE C	GARE DE BONDY
AS DARTY	RC PANTIN
AS ZENAGA A	STV TEAM 93
ASCFC MONTREUIL B	UMASSAC
BLANKOK UNITED	US GAZELEC LANDY 93
BONDY SPORT	US SEARA DRANCY
BONDY UNITED FC	VEOLIA AC
CFC/BNF	

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 94:

ACP CHOISY LE ROI	RAPID VAL DE MARNE
AS CHATOYANCE	TOURS MARRONS
AS ESTORIL	US CHOISY
ASC VITRY	USI FOOT CENTRE VILLE
CS SALVADOR ALLENDE	USI FOOT JJ ROUSSEAU
ES VITRY	USI FOOT THOREZ
ETOILE ROUGE	USI FOOT VOLTAIRE
FC CHOISY LE ROI VS	USMT CRETEIL SAINT MAUR
FC VIVRE ENSEMBLE	USMT IVRY
LOKOMOTIV 94	USMT RER B
PSV	

Liste des équipes engagées en Delaune du Comité 95 :

AS PARIS NORD	AS TOHO
AOP BEZONS	JSC

Attention la lutte contre la violence continue !

Les régions appliquent les décisions prises concernant la lutte contre la violence et l'Ile-de-France remet en place les dispositions de l'an dernier, à savoir :

- mise en place d'une comptabilisation des unités de pénalités selon le barème suivant :

1 carton rouge =	5 unités
1 carton jaune =	2 unités
1 carton blanc =	1 unité

et retrait de points au classement, à raison de 1 point de moins par tranche de 5 unités :

de 0 à 4 unités =>	pas de sanctions
de 5 à 9 unités =>	1 point de moins
de 10 à 14 unités =>	2 points de moins
Etc...	

- mise en place d'une commission de validation des qualifications qui examinera individuellement chacune des équipes en position de se qualifier. Cette commission pourra décider de ne pas retenir les équipes dont le comportement inadapté aura été constaté au cours de matchs de compétitions (coupes ET CHAMPIONNAT) depuis la dernière phase de qualification en coupe (prise en compte des dossiers de litiges, problèmes divers identifiés dans les rapports d'arbitres, etc.)

La commission de validation se réunira avant le tour de cadrage prévu en novembre et décembre 2018.

Calendrier des épreuves

A) Phase de brassage en ILE DE FRANCE

Se joue sur trois tours, par moment de pratique.

Tour de cadrage I.D.F. pour les 1/32^{ème} pour la participation à la Coupe De France FSGT « Auguste Delaune »

Classement et Qualification

Comptage des points en brassage

Match gagné	=	3 points
Match nul	=	2 points
Match perdu	=	1 point
Match perdu par forfait ou pénalité	=	0 point

RAPPEL : il n'y a pas de tirs aux buts en cas d'égalité après le temps réglementaire

B) Comité des Bouches-Du-Rhône (13)

8 équipes engagées en Coupe Delaune

C) Comité de la Haute Garonne (31)

10 équipes engagées en Coupe Delaune

D) Comité du Finistère (29)

6 équipes engagées en Coupe Delaune

[3] INFORMATIONS DES COMITES N'ENGAGEANT PAS D'ÉQUIPE EN COUPE DELAUNE

A) **Comité du Nord (59)**

Plus d'équipe à 11 et à 7 en FSGT

B) **Comité du Pas-De-Calais**

Plus d'équipes à 11 et à 7 en FSGT

C) **Comité de la Gironde**

Aucune information reçue

D) **Comité de la Sarthe**

Aucune information reçue

E) **Comité de Savoie (73)**

Plus d'équipe à 11

F) **Comité des Alpes Maritimes (06)**

Plus d'équipe à 11

G) **Comité Rhône Alpes (69)**

Plus d'équipe à 11

**Coupe de France Auguste Delaune
Phase préliminaire
Bouches Du Rhône (13)**

Engagement de 8 équipes :

ZAR FC, Celtic Irish Club, AS Berre, ASM Vieux Port, SC Beaudinard, FC Fizios, AS La Famille, plus Margeray déjà qualifiée pour les 32ème de Finale.

.....

**Coupe de France Auguste Delaune
Phase préliminaire
Haute Garonne (31)**

Engagement de 10 équipes.

Tirage de la première phase :

POULE 1	POULE 2
ASEAT	NEW TEAM
ST EXUPERY	LES SHADOCKS DE SEILH
TOLOSA FOOT SYSTEME	ASCA
PASPORT	SNES
AC2L	ST LOUP CAMMAS

2 poules de cinq (10 équipes),

Effectif de la Haute Garonne 2018/2019 : 37 équipes en championnat

LES QUOTAS POUR LES 1/32èmes DE FINALE 2018 / 2019

Comités	Nbre d'équipes	Quotas	Nbre d'équipes Championnat à 11
Alpes Maritimes (06)	0	0	Pas d'équipes de foot à 11 – Foot à 7
Bouches Du Rhône (13)	8	6	
Haute Garonne (31)	10	6	37 équipes
Gironde (33)	0	0	Championnat Foot à 7
Finistère (29)	6	4	7 équipes
Rhône	0	0	Plus d'équipes foot à 11
Savoie (73)	0	0	Championnat Foot à 7 : 30 équipes
Ile de France (75-78-91-92-93-94-95)	131	48	182 équipes
TOTAL	155	64	équipes

COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

COMMISSION DISCIPLINAIRE DE LA 1^{ERE} INSTANCE DE LA CFA FOOTBALL

TRANSFERT DES MATCHES LITIGIEUX



INSTRUCTION DES LITIGES



COMMISSION D'EXAMEN DES
SANCTIONS INDIVIDUELLES
ET / OU COLLECTIVES



COMMISSION HOMOLOGATION
DES MATCHS LITIGIEUX

Membres de la Commission d' Examen des Sanctions Individuelles et / ou Collectives

Philippe MASTROJANNI (75), Patrick DESBIEY (92), Jean-Pierre JOLY (93), Jean-Yves NOEL (94)

Membres de la Commission d'Homologation des Matchs Litigieux

Yves JACQUIN (75) - Jean-Claude MILLET (75) - Antonio CALERO (93)

PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES DE LA COMMISSION FEDERALE DE FOOTBALL

Généralités

Organe (commission) disciplinaire de première instance :

Chaque Commission Fédérale d'Activité FSGT a une commission de 1ère instance. Chacune de ses commissions est composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres.

Le délai normal de convocation de la commission et des personnes concernées est au minimum de 15 jours après l'ouverture du dossier de litige et au maximum de 3 mois. Il peut être ramené à 8 jours en cas d'urgence et inférieur à 8 jours dans le cas où l'intéressé participe à des phases finales d'une compétition.

La commission disciplinaire de première instance statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R ou par courrier électronique, aussitôt après la délibération. La notification mentionne les voies et délais d'appel.

Organe (commission) disciplinaire d'appel :

La décision de la commission disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par la commission fédérale d'activité ou la Direction Nationale Collégiale (DNC) dans un délai de 15 jours. Sauf décision contraire de la commission disciplinaire de première instance dûment motivée, l'appel est suspensif.

Il y a une seule commission disciplinaire d'appel « Inter-activités », composée de 5 membres, choisis pour leurs compétences d'ordre juridique et déontologique. Le quorum est fixé à 3 membres. Cet organe (ou commission) d'appel est amené à juger des cas issus de toutes les activités fédérales FSGT, dont le football.

Si la commission d'appel est saisie dans le délai réglementaire de 15 jours, elle dispose de 6 mois, à compter de l'engagement initial des poursuites, pour se réunir et se prononcer.

L'organe disciplinaire d'appel statue par une décision motivée. Elle est notifiée à l'intéressé par courrier avec A/R ou par courrier électronique, aussitôt après la délibération.

Ce règlement disciplinaire est appliqué pour toutes les rencontres officielles se déroulant dans le cadre des épreuves fédérales du football FSGT : Coupe de France FSGT « Auguste Delaune », Tournoi Fédéral des Sélections Départementales, Coupe Nationale de Football à 7.

Compte tenu des spécificités de la phase nationale de la Coupe Delaune, veuillez noter :

(1) La commission de 1ère instance a deux formations distinctes lorsqu'elle traite des litiges de phase nationale de Coupe Delaune :

- La commission des sanctions individuelles et/ou collectives qui statue sur les cas disciplinaires qui relèvent du Barème des Sanctions Fédérales (voir barème + règlement de la Coupe de France FSGT Auguste Delaune)
- La commission d'homologation des matches litigieux, qui statue sur les cas où le résultat du match est en cause.

(2) L'ouverture d'un dossier de litige peut être demandé par le Collectif National Delaune (représentant la commission fédérale football) ou l'un des acteurs ayant pris part à la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match.)

Cette demande écrite devra être parvenue au siège fédéral FSGT, le mardi suivant les rencontres de phase nationale de coupe Delaune. Elle devra préciser la motivation de la demande d'ouverture du litige et le déroulement des faits considérés comme litigieux. La commission de première instance appréciera la régularité de la demande d'ouverture du litige.

(3) La commission de première instance de la commission fédérale de Football ne fera rejouer aucun match lorsqu'elle traite un litige de la phase nationale de coupe Delaune, sauf cas d'intempérie (dans les conditions prévues au règlement technique de l'épreuve) ou de faute technique d'arbitrage.

(4) La commission de première instance sera attentive à la question des appels suspensifs, et donnera systématiquement un avis sur le caractère suspensif ou non de l'appel de sa décision. En particulier, elle tiendra compte des violences et des contraintes de délais pour assurer la continuité de la compétition (appels suspensifs rejetés.)

Principales étapes et recommandation de la procédure des litiges en Coupe Delaune :

(1) Demande d'ouverture d'un dossier de Litige (Saisine)

❖ Qui ?

- La Commission Fédérale de Football, représenté par le Collectif Delaune;
- 1 acteur de la rencontre (arbitres, délégués, licenciés portés sur la feuille de match)

❖ Pourquoi ? Les motifs peuvent être nombreux mais principalement :

- Pour engager une poursuite disciplinaire à l'encontre d'un des acteurs de la rencontre en appui sur le barème des sanctions fédérales.
- Pour examiner des réserves sur le déroulement d'un match en apportant des éléments précis.

❖ Quel délai et quelle forme ?

- La demande d'ouverture d'un dossier de litige doit être faite par écrit et être parvenue au collectif Delaune le mardi suivant la rencontre officielle (ou le mercredi pour match joué le lundi).

Par mail : graziella.trentin@fsgt.org

Par courrier : FSGT – COLLECTIF DELAUNE – 14, rue de Scandicci – 93508 PANTIN Cedex

(2) Décision d'ouverture d'un dossier de litige

❖ Qui ?

- Les membres de la commission disciplinaire de 1er niveau, après avoir vérifié que la demande respecte les délais et apporte des éléments concrets . . .

❖ Comment ?

- En réalisant un PV qui précise: la date, le match, les faits et le numéro du dossier du litige.

(3) Instruction du litige

❖ Qui ?

- 1 membre du collectif Delaune ou de la CFA Football.

❖ En quoi consiste l'instruction ?

- Il réunit tous les éléments et rapports écrits, témoignage, qui peuvent aider la commission à prendre une décision avec un maximum d'informations.
- Il peut réaliser un rapport qui récapitule ces éléments.

(4) Traitement du litige - Réunion de la commission

❖ Qui ?

- Après l'instruction, la commission disciplinaire se réunit :
- S'il s'agit d'un litige lié à une sanction individuelle et/ou collective qui relève du barème des sanctions fédérales, la commission disciplinaire se réunit dans sa formation de « commission d'examen des sanctions individuelles et/ou collectives »
- S'il s'agit d'un litige sur l'homologation du résultat d'un match, la commission se réunit dans sa formation « homologation des matches litigieux »

❖ Comment ?

- La commission disciplinaire décide d'auditionner, ou non, les acteurs du litige, sur place ou par téléphone, en fonction des éléments de l'instruction, et conformément à l'importance des sanctions éventuellement encourues. Cependant, afin de faciliter l'expression de tous les points de vue, la commission s'efforcera d'auditionner et de confronter les acteurs de la rencontre, en particulier, si des sanctions lourdes sont en cause ou si l'instruction fait apparaître des versions contradictoires.
- La commission délibère à huis clos et prend une décision motivée La décision est publiée au bulletin fédéral du collectif Delaune.
- La décision est communiquée :
 - Par courrier aux intéressés dans les plus brefs délais (courrier simple, ou avec A/R selon l'importance de la décision).
 - Par moyen de communication au comité d'appartenance des clubs concernés, pour parution au bulletin football local.
- Avec la décision, doit être communiquée :
 - La procédure d'appel.
 - L'avis motivé de la commission en cas d'appel non suspensif.

(5) Appel d'une décision de la commission disciplinaire de 1er niveau

❖ Qui ?

- Le licencié sanctionné.
- La Commission Fédérale d'Activité Football, représentée par le Collectif de Gestion de la Coupe Auguste Delaune
- La Direction Nationale Collégiale.

❖ Comment ?

- La personne qui souhaite faire appel, dispose d'un délai de 15 jours, à partir de la communication de la 1ère décision.
- La demande doit être écrite (voir contact ci-dessus).

❖ Traitement de l'Appel et par quelle instance ?

- La commission fédérale d'appel interactivités est constituée de membres issus des différentes activités sportives FSGT, choisis pour leurs compétences déontologiques et juridiques.
- Le traitement de l'appel et la communication de la décision de la commission sont semblables à ceux de la commission de 1er niveau.

FIN DE LA PROCÉDURE

TIRAGE AU SORT
DES 1/32èmes DE FINALE

Jeudi 20 décembre 2018

A 17h00

Au siège Fédéral de la FSGT

14 rue Scandicci à Pantin

15^e étage

« Coupe Auguste DELAUNE »

CALENDRIER 2018/2019

DATE DE LA PHASE PRELIMINAIRE EN ILE DE FRANCE

- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU VENDREDI - VENDREDI 28 SEPTEMBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU DIMANCHE - DIMANCHE 30 SEPTEMBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU SAMEDI – SAMEDI 6 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU LUNDI – LUNDI 8 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU DIMANCHE – DIMANCHE 14 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU VENDREDI – VENDREDI 19 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU SAMEDI – SAMEDI 20 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU LUNDI – LUNDI 22 OCTOBRE
- UNIQUEMENT LES EQUIPES DU DIMANCHE – DIMANCHE 28 OCTOBRE
- VENDREDI 30 NOVEMBRE – SAMEDI 1ER DECEMBRE – LUNDI 3 DECEMBRE

- CADRAGE : VENDREDI 14 DECEMBRE AU LUNDI 17 DECEMBRE

CALENDRIER DE LA « PHASE NATIONALE »

- SAMEDI 12 JANVIER 2019 – 1/32^{ème} de Finale
*(tirage des 1/32^{ème} le JEUDI 20 DECEMBRE 2018)
- SAMEDI 23 FEVRIER 2019 (1/16^{ème} de Finale)
- SAMEDI 6 AVRIL 2019 (1/8^{ème} de Finale)
- SAMEDI 27 AVRIL 2019 (1/4 de Finale)
- SAMEDI 18 MAI 2019 (1/2 FINALES – sur terrain neutre)

**FINALE DE LA COUPE « Auguste DELAUNE »
SAMEDI 8 JUIN 2019**

Commission **F**édérale d'**A**ctivité **F**ootball



COUPE AUGUSTE DELAUNE 2018 / 2019 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COLLECTIF

DATES	CALENDRIER DE TRAVAIL
24 octobre 2018	REUNION DES RÉFÉRENTS : Annonce des Quotas des Clubs qualifiés aux comités organisateurs (BULLETIN N° 1).
14 décembre 2018	Fin des tâches préparatoires et suivi des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale (BULLETIN N° 2 - voir le fichier adresse avec les Comités IDF) Relance aux niveaux des Comités
* JEUDI 20 DECEMBRE 2018	RÉUNION PLÉNIÈRE : Récupération des engagements des clubs qualifiés pour la phase nationale. Recensement des clubs qualifiés. Tirage au sort des 1/32 ^{èmes} de Finale (Jeudi 20 Décembre 2018 à 17H00).
12 janvier 2019	-1/32^{ÈMES} DE FINALE
16 janvier 2019	RÉUNION PLÉNIÈRE : Résultats des 1/32 ^{ème} de finale. Tirage au sort des 1/16 ^{èmes} de Finale (Mercredi 16 janvier 2019 à 17H00).
23 février 2019	1/16^{ÈMES} DE FINALE
27 février 2019	RÉUNION PLÉNIÈRE : Résultats des 1/16 ^{ème} de finale. Tirage au sort des 1/8 ^{èmes} de Finale (Mercredi 27 février 2019 à 17H00).
6 avril 2019	1/8^{ÈMES} DE FINALE
10 avril 2019	RÉUNION PLÉNIÈRE : Résultats des 1/8 ^{ème} de finale. Tirage au sort des Quarts de Finale (Mercredi 10 avril 2019 à 17H00).
27 avril 2019	QUARTS DE FINALE
Jeudi 2 mai 2019	RÉUNION PLÉNIÈRE : Résultats des Quarts de finale. Tirage au sort Demi Finales (Jeudi 2 mai 2019 à 17H00).
18 MAI 2019	DEMI FINALES
22 mai 2019	RÉUNION PLÉNIÈRE : Résultats des Demi-Finales. Préparation de la Finale
Jeudi 6 juin 2019	Préparation du matériel et déplacement en province pour la Finale
8 juin 2019	FINALE
13 JUIN 2019	BILAN DE LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE

Pour avoir tous les clubs qualifiés (IDF-PROVINCE) pour la phase nationale
* **exceptionnellement : le tirage des 1/32^{èmes} aura lieu le**
JEUDI 20 DECEMBRE 2018 à 17 HEURES 00

Le Tour de cadrage en IDF est programmé le week-end du
VENDREDI 14 DECEMBRE 2018 AU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

ORGANIGRAMME 2018 / 2019

COLLECTIF DE GESTION DE LA COUPE DELAUNE

	COMPOSITION	MISSIONS	1 ^{ER} TRAVAUX PREPARATOIRES
SECRETARIAT	Jean Jacques LOUSTAU (75) Jean-Pierre PLANQUE (92)	<ul style="list-style-type: none"> • Répartir le travail • Centraliser les PV des différents collectifs. • Gérer les bulletins. • Préparation des réunions plénières • Analyse et décision à propos des demandes de dérogations soumises par les équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Calendriers de la compétition et des différentes réunions. • Préparation Bulletins N° 1 – 2 - 3 Préparation des réunions plénières
DISCIPLINE	Jean-Pierre JOLY (93) Philippe MASTROJANNI (75) Patrick DESBIEY (92) Jean-Yves NOEL (94)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Lecture des feuilles de matchs pour examen des litiges Répartition (collectif sanctions ou homologation) Instruction Convocation. Décision et Communication Concertation sur le suivi des commissions d'appel. ➔ Suivi des sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de lettre type. Harmonisation des sanctions disciplinaires
FINANCES	André LUNEAU (94) Claude FABRE (75) Jean Jacques LOUSTAU (75)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Budget prévisionnel Prévoir les aides aux déplacements Suivi des engagements financiers et relance 	Préparation du budget prévisionnel. Relance des engagements
ARBITRAGE	Pascal RIGAUX (94) Philippe MASTROJANNI (75) Patrick DESBIEY (92) Jean Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Bilan qualitatif et quantitatif de l'arbitrage COUPE DELAUNE Proposition de désignation des arbitres au collectif et convocations Etablir un P.V. à mettre dans le bulletin. 	Bilan de l'édition précédente. Recensement des arbitres auprès des comités (courrier pour les Doublettes)
ORGANISATION DE LA COMPETITION	Patrick DESBIEY (92) Joseph RICART (31) Philippe MASTROJANNI (75) Jean-Pierre JOLY (93) Jean Yves NOËL (94)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sous enveloppe pour envoi du bulletin (Philippe) • Suivi des engagements et rapprochement des comités • Lecture des feuilles de matches : présence arbitre, résultats, rapports délégués. • Suivi des déplacements des clubs • Relevé des cartons (jaune-rouge et blanc) (Jean-Yves) • Préparation et exécution des tirages au sort • Liaison avec les équipes pour l'organisation des matches (date et terrain) 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande étiquettes à Graziella (Philippe) • Fixation des quotas pour la phase nationale Et des tirages orientés • Sollicitation des comités pour les relances d'engagements et qualification des clubs. ➔ Recrutement des délégués.

Les Responsables de chaque groupe sont indiqués en rouge



COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE SAISON 2018– 2019



FOOTBALL

FOOTBALL

FEUILLE D' ENGAGEMENT EN PHASE NATIONALE IDF

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES - REMPLIR UNE FEUILLE PAR EQUIPE QUALIFIEE POUR 1/32^{ÈME}

Comité d'appartenance : _____ - **Section :** _____
(pour club multi-sections)

Nom du CLUB: _____ **Désignation de l'Equipe :** _____
(EN TOUTES LETTRES ET SIGLE) (pour distinction d'engagement s multiples du club)

Vous êtes un club : de CITÉ de QUARTIER LOCAL d'ENTREPRISE

Vous êtes un club : OMNISPORTS UNISPORT (foot uniquement)

Vous êtes un club : de FOOT à 11 de FOOT à 7 Regroupement de FOOT à 7 (3 maxi)

Quelle est votre demi-journée de pratique ? Vendredi Samedi matin Samedi après-midi
Dimanche Lundi Soir Semaine

1) Nom (en capitale) Prénom du correspondant de l'équipe engagée : _____

Adresse : **Bâtiment, N°Logement :**

Code Postal : **Localité:**

Téléphone : (D)..... (T)..... (P)..... Numéros de téléphone facilement joignables !!

Adresse Email : _____@_____

2) Nom, Prénom du deuxième correspondant de l'équipe engagée :

Téléphone : (D)..... (T) (P)

Adresse Email : _____@_____

Couleurs des maillots : **Terrain :**

Adresse:

Souhaitez-vous effectuer un déplacement en 1/32^{ème} OUI NON

Souhaitez-vous effectuer un déplacement en 1/16^{ème} OUI NON

Aucun frais de déplacement ne sera remboursé en 1/32^{ème} ou en 1/16^{ème} (Article 3)

NOM DU DEPOSANT :

DATE ET SIGNATURE :

Feuille d'Engagement à retourner au siège fédéral de la FSGT- COUPE DELAUNE
Avant le : LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Tournez la page S.V.P. →

En date du 24/10/2018



**14, rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**

LA CHARTE DU FAIR-PLAY DE LA COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE

Je m'engage, avec mon club, à suivre l'éthique sportive chère à la FSGT, faite de respect des autres et de convivialité.

Je m'engage à informer les adhérents de mon club de toutes les initiatives prises par la FSGT en faveur d'un sport « propre » et à contribuer avec elle à leurs réalisations.

Je m'engage à mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des épreuves sportives, à savoir :

- ☞ Contact avant les rencontres avec l'équipe adverse.
- ☞ Respect des horaires.
- ☞ Respect des règlements.
- ☞ Respect des partenaires.
- ☞ Respect des adversaires.
- ☞ Respect des arbitres.
- ☞ Respect des dirigeants.
- ☞ Respect des installations sportives et des agents qui y travaillent.

Je soussigné (Nom Prénoms) : _____

Président de l'association ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance des différents documents relatifs à la compétition de la Coupe de France FSGT « Auguste Delaune » avec son règlement.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte du Fair-play et m'engage à œuvrer pour la faire connaître et respecter par l'ensemble des adhérents de mon association.

Fait à : _____ le ____/____/201

Signature du Président ou
du Représentant légal de l'association

Cachet de l'Association

Nom _____

Prénom _____



COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE



FOOTBALL

SAISON 2018-2019

FOOTBALL

FEUILLE D'ENGAGEMENT EN PHASE NATIONALE- Province

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES - REMPLIR UNE FEUILLE PAR EQUIPE QUALIFIEE POUR 1/32^{ÈME}

Comité d'appartenance : _____ - Section : _____

(pour club multi-sections)

Nom du CLUB: _____ Désignation de l'Equipe : _____

(EN TOUTES LETTRES ET SIGLE)

(pour distinction d'engagement s multiples du club)

Vous êtes un club : de CITÉ de QUARTIER LOCAL d'ENTREPRISE

Vous êtes un club : OMNISPORTS UNISPORT (foot uniquement)

Vous êtes un club : de FOOT à 11 de FOOT à 7 Regroupement de FOOT à 7 (3 maxi)

Quelle est votre demi-journée de pratique ? Vendredi Samedi matin Samedi après-midi

Dimanche Lundi Soir Semaine

1) Nom (en capitale) Prénom du correspondant de l'équipe engagée :

Adresse : Bâtiment, N° Logement :

Code Postal : Localité:

Téléphone : (D)..... (T)..... (P)..... Numéros de téléphone facilement joignables !!

Adresse Email :@.....

2) Nom, Prénom du deuxième correspondant de l'équipe engagée :

Téléphone : (D)..... (T)..... (P).....

Adresse Email :@.....

Couleurs des maillots : Terrain :

Adresse:

Droit d'engagement en phase nationale de la Coupe Nationale AUGUSTE DELAUNE

A joindre à ce bulletin : **40,00 euros** Régulé par chèque : n°

Droit d'engagement en Phase Nationale : **40,00 euros**, à adresser au Siège Fédéral pour le **17 décembre 2018**
(En Ile-De-France, ce droit d'engagement est versé par les comités)

Souhaitez-vous effectuer un déplacement en 1/32^{ème} OUI NON
Souhaitez-vous effectuer un déplacement en 1/16^{ème} OUI NON

Aucun frais de déplacement ne sera remboursé en 1/32^{ème} ou en 1/16^{ème} (Article 3)

NOM DU DEPOSANT :

DATE ET SIGNATURE :

Feuille d'Engagement à retourner au siège fédéral de la FSGT- COUPE DELAUNE

Avant le : **LUNDI 17 DECEMBRE 2018**

Ce document est à adresser au Club qualifié ou en instance de Qualification (match en retard ou cadrage)
pour les 1/32^{ème}. Cette feuille est à retourner après l'assurance de votre qualification - Tournez la page S.V.P. →



14, rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX

LA CHARTE DU FAIR-PLAY DE LA COUPE DE FRANCE FSGT AUGUSTE DELAUNE

Je m'engage, avec mon club, à suivre l'éthique sportive chère à la FSGT, faite de respect des autres et de convivialité.

Je m'engage à informer les adhérents de mon club de toutes les initiatives prises par la FSGT en faveur d'un sport « propre » et à contribuer avec elle à leurs réalisations.

Je m'engage à mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des épreuves sportives, à savoir :

- ☞ Contact avant les rencontres avec l'équipe adverse.
- ☞ Respect des horaires.
- ☞ Respect des règlements.
- ☞ Respect des partenaires.
- ☞ Respect des adversaires.
- ☞ Respect des arbitres.
- ☞ Respect des dirigeants.
- ☞ Respect des installations sportives et des agents qui y travaillent.

Je soussigné (Nom Prénoms) : _____

Président de l'association ou son représentant légal, déclare avoir pris connaissance des différents documents relatifs à la compétition de la Coupe de France FSGT « Auguste Delaune » avec son règlement.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte du Fair-play et m'engage à œuvrer pour la faire connaître et respecter par l'ensemble des adhérents de mon association.

Fait à : _____ le ____ / ____ / 201

Signature du Président ou
du Représentant légal de l'association

Cachet de l'Association

Nom _____

Prénom _____